

## NOTE D'INFORMATION

### AD HARMONIE DIVERSIFIÉ

Nature juridique  
FCP

Société de gestion  
AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

  
**Ikhlas METTIOUI**  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24098 en date du 28/08/2024.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT** sise à **411, Bd Route D'El Jadida, Oasis, 1<sup>er</sup> étage, Casablanca** représentée par **Monsieur Mohamed CHAOUKI** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Dénomination sociale : **AD HARMONIE DIVERSIFIÉ**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039554**
- Date et référence de l'agrément : **31/05/2024, GP24057**
- Date de création : **29/07/2024**
- Siège social : **411, Bd Route D'El Jadida, Oasis, 1<sup>er</sup> étage, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Apport initial : **1.000.000,00 de dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00 de dirhams**
- Établissement de gestion : **AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT**
- Établissement dépositaire : **Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca représenté par Monsieur Karim FATH en sa qualité de Directeur Exécutif et Mme Mariam GUEROUALI en sa qualité de Responsable Custody.**
- Commercialisateurs :

| Établissements commercialisateurs | Responsable à contacter | Téléphone          |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------|
| AD CAPITAL GROUP                  | Mr. Mohamed CHAOUKI     | +212 5 22 25 17 45 |
| AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT       | Mr. Tariq OBAID         | +212 5 22 25 17 45 |

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES représenté par Bahaa SAAIDI.**



## II- CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 50% MASI, calculé et publié par la Bourse de Casablanca + 50% MBI moyen et long terme, calculé par BMCE CAPITAL.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un moyen de placement permettant, à moyen terme, une perspective de rentabilité supérieure à celle de son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60%, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations », liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est composé des instruments financiers suivants :

- Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'État ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations privées ;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;
- Dépôts à terme ;
- Titres de dette subordonnée perpétuelle assortie de mécanisme d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des coupons.

Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 2 ans minimum.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



### III- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux d'AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT et d'AD CAPITAL GROUP le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative et publication dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11h30 du jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Distribution entière. Les sommes distribuables sont entièrement distribuées. Le conseil d'administration de la société de gestion décide de la distribution du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal. La mise en paiement des sommes distribuables, doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. Les porteurs de parts seront notifiés par AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT par courrier électronique et ce au plus tard la veille de la mise en distribution. L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est ATTIJARIWafa BANK sise au, 2, Bd Moulay Youssef, BP : 11141 - Casablanca 20 000, Maroc. (TEL : +212 5 22 54 43 28). Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.**
- Régime fiscal : **le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,20% au minimum, incompressible acquis au FCP. En sus des commissions de souscription précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0,10% au minimum, incompressible acquis au FCP. En sus des commissions de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
  - Cas d'exonération :
    - À la discrétion du réseau placeur hors part acquise. Les droits acquis au fonds ne seront pas applicables aux opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.
- Frais de gestion :
  - Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT, et prélevés selon une périodicité mensuelle.

| Libellés Frais de gestion               | Taux Frais de gestion                               |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Frais de gestion revenant à la SDG (HT) | Frais de gestion appliqués- (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6) |
| (1) Frais du Dépositaire (HT)           | 0,03%                                               |
| (2) Commission de l'AMMC (HT)           | 0,025%                                              |
| (3) Frais Maroclear (Annuel) (HT)       | 3.600,00 MAD                                        |
| (4) Frais Maroclear (trimestriel) (HT)  | Selon les conditions en vigueur                     |
| (5) Frais Commissaire aux Comptes (HT)  | 18.000,00 MAD                                       |
| (6) Frais de publications (HT)          | Selon les tarifs fixés par le journal               |

